

**DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC**  
**du 13 septembre 2021**

**Salle Jean-Paul Proust**

**Dossier n° 2021-07 - 14h30** : demande d'extension d'un ensemble commercial à Rouen déposée par la SCI REDEVCO EUROPEAN VENTURES ROUEN.

**Composition de la commission :**

- le maire de Rouen, commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Abdelkrim MARCHANI ou madame Nadia MEZRAR, désignés par le conseil de la métropole Rouen Normandie dont est membre la commune d'implantation ;
- monsieur Djoudé MERABET ou madame Sylvaine SANTO, désignés par le conseil de la métropole Rouen Normandie chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, ou monsieur Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur François MARTOT ou monsieur Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- madame Valérie LOPES (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Pour le département de l'Eure :**

- monsieur Richard JACQUET, maire de Pont-de-l'Arche ;
- monsieur Jean-Pierre HAILLARD, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Dossier n° 2021-08 - 15h15** : demande de création d'un magasin LIDL de 1682,46 m<sup>2</sup> au Havre, déposée par la SNC LIDL.

Composition de la commission :

- le maire du Havre, commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Jean-Baptiste GASTINNE ou monsieur Florent SAINT MARTIN ou monsieur Anthony GUEROUT désignés par le conseil communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dont est membre la commune d'implantation ;
- monsieur Jean-Louis ROUSSELIN ou madame Clotilde EUDIER ou monsieur Alain FLEURET désignés par le conseil communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, ou monsieur Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur François MARTOT ou monsieur Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- madame Valérie LOPES (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.